



9150 - L'arrêté du 18 février 2018 et la NF DUT 61.1







Fiche mise à jour le 07/04/2023



Site AFPPENN

975 €

Site Client

	Objectifs : •Comprendre les règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances, •Acquérir une culture générale gazière et les connaissances minimales pour une bonne compréhension des installations intérieures de gaz en aval de l'Organe de Coupure Général, •Connaître les exigences techniques liées à l'arrêté du 2 août 1977, •Savoir analyser efficacement le DTU 61.1.
	Apports théoriques : L'arrêté du 18 février 2018 et la NF DUT 61.1.
	Apports pratiques : Ce que Régaz a mis en place afin de répondre aux exigences réglementaires.
	Pré-requis : Avoir des connaissances de base sur la distribution du gaz par canalisation.
	Modalités d'évaluation : Un contrôle des acquis sera fait tout au long de la session et une séance de synthèse sera organisée à l'issue de la formation.
	Méthodes mobilisées : Elle sera basée sur une alternance de mise en situation avec analyse et discussion, d'études de cas vécus par les participants et/ou proposés par l'animateur.



3 jour(s)



Toute personne exerçant une activité, ou souhaitant développer ses connaissances sur les ouvrages gaz et les accessoires associés situés en aval de l'organe de coupure général desservant une installation domestique.



Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.